



DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
ARRONDISSEMENT DE LORIENT  
MAIRIE DE SAUZON

**Arrêté n° : 2026A048**

**Objet : TRAVAUX / OCCUPATION DOMAINE PUBLIC**

**Localisation : Anvorte**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAUZON,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande du mercredi 8 avril 2026 présentée par la société « EVSM TP », représentée par Monsieur DEDIEU Cyrille, TSA 70011 - Chez Sogelink, 69134 DARDILLY Cedex ;

**CONSIDÉRANT** la demande pour la création adduction fibre optique ;

**CONSIDÉRANT** que rien ne s'oppose au bon déroulement des travaux ;

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Dans le cadre des travaux, la société « EVSM TP » est autorisée à occuper le domaine public situé à « Anvorte » du jeudi 9 avril 2026 au vendredi 17 avril 2026 de 08h00 à 18h00.

**ARTICLE 2 :** La signalisation, les panneaux et toutes mesures de sécurité seront mis en place par l'entreprise.

**ARTICLE 3 :** La société « EVSM TP » devra garantir en toutes circonstances la continuité de la circulation et l'accessibilité des voies pour les services de secours et de gendarmerie. Les travaux et installations de chantier ne devront entraîner aucune gêne susceptible de compromettre leur intervention ni d'en allonger les délais.

**ARTICLE 4 :** Le Maire de la commune de SAUZON, l'adjoint aux travaux et le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BELLE ILE EN MER seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation sera envoyée aux services de :

- Gendarmerie
- Pompier
- Collecte des déchets

Fait à SAUZON,  
Le mercredi 8 avril 2026



Le Maire,  
Ronan Juhel

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.